

## Le Ministère chargé de la Ville et Bpifrance lancent la 21ème édition du Concours Talents des Cités

Paris, le 28 avril 2022 – C'est parti pour la nouvelle édition du Concours Talents des Cités, véritable tremplin pour les futurs entrepreneurs des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV\*) ! Les candidats ont deux mois pour postuler à partir du 2 mai 2022.

Lancé il y a plus de 20 ans par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le concours est aujourd'hui soutenu par le Ministère chargé de la Ville, financé et piloté par Bpifrance dans le cadre du programme Entrepreneurat Pour Tous, qui fédère les acteurs de la dynamique entrepreneuriale des quartiers. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), France Télévisions, Radio France et le Club XXIe siècle sont également partenaires du concours.

Talents des Cités a pour objectif de valoriser l'initiative des entrepreneurs des quartiers prioritaires et de l'écosystème de la création d'entreprise. Chaque année une trentaine de créateurs d'entreprises sont mis en lumière parce qu'ils incarnent l'énergie entrepreneuriale des territoires.

**Depuis la création du concours, 674 créateurs d'entreprise ont été récompensés et chaque année. 70 000 euros de dotations sont distribuées aux entrepreneurs.**

**Pour Marie Adeline-Peix, Directrice exécutive des Partenariats Régionaux, de la Création et de l'Action Territoriale :** « *Talents des Cités c'est une dynamique qui n'est possible que grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial et de partenaires qui soutiennent le concours depuis 20 ans. Ensemble, ils créent et connectent ces entrepreneurs à des opportunités, tout en mettant en lumière leur énergie entrepreneuriale.* »

### Les modalités du concours :

- **Qui peut participer ?** Tout candidat résidant en QPV et en Quartier de Veille Active (QVA) ou installé (ou ayant) le projet d'y créer une entreprise. Il doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise. Pour vérifier son éligibilité au concours, il suffit de vérifier son adresse sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>
- **Quels critères de sélection ?** Les candidats sont évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

**Comment y participer ?** Il faut candidater avant le 2 juillet sur la plateforme / <https://talents-des-cites.wiin.io/fr/>



- Les référents locaux BGE en lien avec les Responsables Créations et Entrepreneuriat de Bpifrance sont à la disposition des candidats pour répondre aux questions. (Les coordonnées sur <https://www.talentsdescites.com/>)
- **Deux catégories de Prix**
  - **Catégorie Emergence** : destinée aux porteurs de projet issus des QPV et des QVA et/ou souhaitant s'installer dans un QPV ou un QVA
  - **Catégorie Création** : destinée aux créateurs d'entreprise en activité depuis moins de trois ans, issus et/ou implantés dans un QPV ou un QVA. Ils doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise.
- **Les dotations**
  - Les lauréats régionaux de la **catégorie Création** se verront remettre une dotation de 2000€, ceux de la **catégorie Emergence**, une dotation de 1000€.
  - Les **lauréats nationaux** recevront des dotations monétaires pouvant aller jusqu'à 7 000€ (montant défini par le partenaire récompensant le prix) ou une campagne de visibilité média.

Pour retrouver l'ensemble des informations sur le concours et vous y inscrire :  
<http://www.talentsdescites.com/>

#### **Contact presse :**

**Bpifrance**  
Sophie Santandrea  
Tél : 01 45 65 51 62  
[sophie.santandrea@bpifrance.fr](mailto:sophie.santandrea@bpifrance.fr)

**Ministère de la Ville**  
Tél : 01 44 49 85 65  
[communication.nh@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:communication.nh@cohesion-territoires.gouv.fr)

**Agence The Desk**  
Laurence de la Touche  
Tel : 06 09 11 11 32  
[Laurence@agencethedesk.com](mailto:Laurence@agencethedesk.com)

#### **A propos du ministère chargé de la Ville**

Sous la tutelle du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le ministère chargé de la Ville met en œuvre la politique de la ville et intervient en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux services, de l'éducation et des loisirs pour tous, de l'emploi, l'insertion et le développement économique et enfin du lien social et de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

#### **A propos de Bpifrance et de Bpifrance Création**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.



Depuis le 1er janvier 2019, Bpifrance a repris l'ensemble des activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE) pour créer Bpifrance Création.

Plus d'informations sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr/> - Twitter: @Bpifrance @BpifrancePresse

### **A propos du programme Entrepreneuriat Pour Tous**

Bpifrance a structuré, en coopération avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, un programme spécifique « Entrepreneuriat pour Tous ». Le programme vise à (1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (2) animer les communautés entrepreneuriales, (3) accélérer les entreprises. Entrepreneuriat pour Tous c'est l'action volontariste de Bpifrance en direction des créateurs et dirigeants des quartiers : il s'agit de permettre que les solutions de Bpifrance et de ses partenaires contribuent à la réussite des entrepreneurs, où qu'ils soient.